

FCP - TABLEAU DES SERVICES PROFESSIONNELS



Colombie-Britannique

Alberta

Saskatchewan

Plans de soins / prise en charge des maladies chroniques		100 \$ par plan de soins annuel complet (482 089 demandes); 60 \$ par évaluation standard de l'utilisation des médicaments (71 654 demandes); 20 \$ par séance de suivi, max. 12 par an (2 530 120 pour les plans de soins annuels complets; 301 501 pour les évaluations standard de l'utilisation des médicaments); 60 \$ par évaluations standard de l'utilisation des médicaments pour le diabète et 20 \$ par séance de suivi, max. 4 par an (39 996 demandes combinées)	
Revues/gestion des médicaments	60 \$ par revue des médicaments - standard; 70 \$ par revue des médicaments - consultation avec le pharmacien, max. 2 fois par an pour les deux revues combinées; 15 \$ par séance de suivi, max. 4 par an (nombre total de demandes à venir)	Les revues des médicaments font partie des plans de soins annuels complets et des évaluations standard de l'utilisation des médicaments (voir « Plans de soins » ci-dessus)	60 \$ par évaluation des médicaments (personnes âgées) (10 555 demandes), max. 1 par an; 20 \$ par séance de suivi, max. 2 par an (3 295 demandes); 60 \$ par évaluation des médicaments (soins à domicile) (1 190 demandes); 6,25 \$/semaine pour l'emballage favorisant l'observance thérapeutique suite à une évaluation (93 059 pour les personnes âgées, 39 007 pour les soins à domicile)
Opinions pharmaceutiques			
Vaccination	12,10 \$ (1 262 708 demandes pour la grippe, de juil. 2023 à juil. 2024, nombre total de demandes à venir pour la pneumonie, autres); 18 \$ pour la COVID-19 (1 543 360 demandes, de juil. 2023 à juil. 2024); 11,41 \$ pour les vaccins non financés par l'Etat, au 14 oct. 2022 (données sur les demandes non disponibles)	<ul style="list-style-type: none"> 13 \$ (884 889 demandes pour la grippe, 10 284 pour la pneumonie, 15 911 pour le Tdap); 17 \$ pour la COVID-19, réduit à 13 \$ depuis le 1^{er} avril 2024 (774 365 demandes) Dans les lieux de vie collective pour personnes âgées, depuis le 1^{er} avril 2024, 17 \$ pour la grippe, la COVID-19, la pneumonie et le VRS Droit d'administrer d'autres vaccins, y compris les vaccins de voyage; pour le VRS à partir d'octobre 2024 	14 \$ pour la grippe (164 091 demandes); 20 \$ pour la COVID-19 (88 919 demandes); droit d'administrer d'autres vaccins, y compris les vaccins de voyage
Administration de médicaments par injection	11,41 \$ (à l'exception des sérum anti-allergiques et des substances à usage cosmétique; nombre total de demandes à venir)	20 \$ (434 104 demandes)	13 \$ pour la médroxyprogestérone et Evusheld (5 924 demandes); augmentation à 14 \$ depuis juin 2024, également pour les antipsychotiques, Sublocade et la testostérone
Prescription : renouvellements et adaptations des ordonnances	10 \$ pour le renouvellement ou l'adaptation, 2 max. combinés par médicament tous les 6 mois ou le renouvellement pour une durée maximale de 30 jours ou la même durée que celle prescrite pour les substances contrôlées (nombre total de demandes à venir)	20 \$ pour les renouvellements ou les adaptations (y compris la modification des ordonnances d'insuline et les interruptions) (1 539 321 demandes pour les renouvellements; 210 655 demandes pour les adaptations)	6 \$ pour le renouvellement, la modification de la posologie (max. 4/28 jours), la modification des informations manquantes ou l'amélioration de la sécurité et de l'efficacité (max. 1/28 jours); 6 \$ pour poursuivre la prescription en cas d'urgence (interruption du traitement médicamenteux), max. 4/28 jours; 25 \$ par bilan comparatif avec prescription (408 365 demandes pour tous les droits)
Prescription : affections mineures et courantes	20 \$ par évaluation avec ou sans prescription pour 21 affections et la contraception (y compris la contraception d'urgence), dans le cadre de la facturation quotidienne du régime d'assurance-médicaments max. de 78 \$ (nombre total de demandes à venir)	Dans le cadre des plans de soins annuels complets et des évaluations standard de l'utilisation des médicaments par les pharmaciens dotés du droit de prescrire élargi (DPE); en dehors des plans de soins annuels complets et des évaluations standard de l'utilisation des médicaments, 25 \$ par évaluation aboutissent à une prescription par les pharmaciens dotés du DPE (demandes de remboursement incluses sous la prescription pour l'instauration d'un traitement)	18 \$ par évaluation aboutissant à une prescription pour 26 affections (42 742 demandes); augmenté à 25 \$ depuis juin 2024 pour 30 affections
Prescription : instauration d'un traitement pharmacologique ou prise en charge d'un traitement en cours		<ul style="list-style-type: none"> Les pharmaciens dotés d'un droit de prescrire élargi (DPE) sont autorisés à prescrire tout médicament ou vaccin figurant à l'annexe 1. 25 \$ par évaluation pour l'instauration d'un traitement pharmacologique par un pharmacien doté du DPE (781 407 demandes); 20 \$ par prescription d'urgence (42 979 demandes); 20 \$ pour prolonger le traitement pendant un « état d'urgence » officiellement déclaré (3 118 demandes) 	<ul style="list-style-type: none"> Droit d'évaluer et de prescrire en cas d'urgence; droit d'évaluer et de prescrire pour les maladies évitables Dans les pharmacies pilotes, 25 \$ par évaluation avec ou sans prescription pour l'angine à streptocoques (plus analyses hors laboratoire, voir ci-dessous) et l'infection de l'oreille
Traitement et prévention de la COVID-19	30 \$ pour l'évaluation concernant le Paxlovid, arrêté le 31 décembre 2023; 25 \$ pour les séances de suivi, arrêté le 31 mars 2023 (nombre total de demandes à venir)	<ul style="list-style-type: none"> 10 \$ plus les frais d'exécution pour délivrer le Paxlovid financé par le gouvernement (11 673 demandes), arrêté en mai 2024 Les pharmaciens dotés d'un DPE peuvent prescrire du Paxlovid 	<ul style="list-style-type: none"> 18 \$ augmenté à 25 \$ depuis juin 2024 par évaluation avec ou sans prescription de Paxlovid (343 demandes) 20 \$ de frais de distribution pour Evusheld
Substitutions thérapeutiques	17,20 \$ (nombre total de demandes à venir)	20 \$ (demandes incluses sous les adaptations)	18 \$ par substitution dans des circonstances extraordinaires
Ordonnances d'essai / Refus d'exécution d'une ordonnance	10 \$ par essai; 20 \$ par refus (nombre total de demandes à venir)	12,15 \$ par essai (302 demandes), plus 20 \$ par séance de suivi (1 675 demandes); 20 \$ par refus (3 119 demandes)	12,15 \$ par essai plus 7,50 \$ par séance de suivi (6 demandes); 1,5 fois les frais d'exécution max. 18,23 \$ par refus (29 demandes)
Déprescription		20 \$ (demandes de remboursement incluses dans les adaptations); à partir de février 2025, droit de déprescription limité aux pharmaciens dotés d'un DPE	
Analyses de laboratoire	Droit de prescrire et d'interpréter des analyses de laboratoire dans le cadre de la gestion des médicaments depuis le 30 août 2024	Droit de prescrire et d'interpréter des analyses de laboratoire	Droit de prescrire des analyses de laboratoire
Examens de biologie médicale délocalisés (EBMD ou analyses hors laboratoire)	75 \$ par cas pour la distribution de tests antigéniques rapides de dépistage de la COVID-19	<ul style="list-style-type: none"> Droit pour les EBMD dans les limites du champ d'exercice 60 \$ par cas pour la distribution des tests antigéniques rapides de dépistage de la COVID-19 	Dans les pharmacies pilotes, 10 \$ par EBMD pour l'angine streptococcique, plus 25 \$ pour la cartouche de test
Abandon du tabac	30 \$ (3 x frais d'exécution) par traitement de 12 semaines	60 \$ par évaluation standard de l'utilisation des médicaments pour l'abandon du tabac; 20 \$ par séance de suivi, max. 4 par an (48 874 demandes combinées)	<ul style="list-style-type: none"> Jusqu'à 300 \$ par an (1 \$ [individuel] ou 2 \$ [groupe] par minute) pour le programme Partnership to Assist with the Cessation of Tobacco (PACT) (3 317 demandes) Droit de prescrire un traitement d'abandon du tabac dans le cadre des affections mineures
Réduction des méfaits associés aux opioïdes	<ul style="list-style-type: none"> 770 \$ plus frais d'exécution d'ordonnance par dose de méthadone devant témoin (nombre total de demandes à venir) Naloxone financée par le gouvernement disponible en pharmacie 	12,15 \$ pour la délivrance de naloxone financée par le gouvernement (143 159 demandes)	<ul style="list-style-type: none"> 3,50 \$/jour augmenté à 7,50 \$ depuis juin 2024 par dose administrée en présence d'un témoin dans le cadre des programmes Methadone Managed Care (44 155 demandes) et Suboxone Managed Care (12 970 demandes), max. 7 hebdomadaires 16 \$ pour des séances d'éducation sur la naloxone financée par le gouvernement et disponible dans certaines pharmacies (2 826 demandes)
Autres services	15 \$ pour des conseils sur les biosimilaires pendant la période (nombre total de demandes à venir)	20 \$ par évaluation pour le dépistage et/ou le test des maladies infectieuses, max. 5/jour/pharmacie (pas d'EBMD et pour la COVID-19 seulement); 673 619 demandes, arrêté le 1er octobre 2023	<ul style="list-style-type: none"> 1,5 fois les frais d'exécution max. 18,23 \$ à des fins de continuité des soins (402 demandes) 3,50 \$/jour pour le traitement sous observation directe des médicaments contre l'hépatite C (73 demandes) 18 \$ par transition vers une insuline biosimilaire (3 119 demandes)

Manitoba **Ontario** **Québec** **Nouveau-Brunswick**

NOTES : Tout le contenu en **ROUGE** indique que le financement public n'est disponible que pour les bénéficiaires admissibles du régime d'assurance-médicaments provincial. Information à jour au 18 octobre 2024. Les données sur les demandes de remboursement portent sur l'exercice se terminant le 31 mars 2024. En Colombie-Britannique, au Manitoba, en Ontario et dans l'Île-du-Prince-Édouard, les données sur les demandes de remboursement sont en attente au moment de la publication. Au Manitoba, les demandes de remboursement de vaccins peuvent inclure des vaccins non financés par des fonds publics pour le vaccin contre le papillomavirus et le vaccin antipneumococcique. Au Québec, les régimes d'assurance privés paient les mêmes frais de services professionnels que le régime public, pour la plupart des services mentionnés ici, mais pas tous. Dans toutes les provinces, les pharmaciens sont autorisés à prescrire des renouvellements d'urgence.

Dans les pharmacies pilotes, droit de procéder à des évaluations et à des suivis pour la prise en charge de l'asthme, de la BPCO, des maladies cardiovasculaires et du diabète.

60 \$ par revue MedsCheck annuelle; 75 \$ par revue MedsCheck pour diabétiques, max. 1 par an; 150 \$ par revue MedsCheck à domicile, max. 1 par an; 25 \$ par séance de suivi (nombre total de demandes à venir)

52,50 \$ par revue PharmaCheck (personnes âgées et personnes à faible revenu), max. 1 par an (12 879 demandes)

15 \$ par opinion pharmaceutique (nombre total de demandes à venir)

24,60 \$ (168 112 demandes). Depuis le mois d'avril 2024, le programme est réduit à un seul type d'opinion, c'est-à-dire à la mise en place d'un traitement.

13 \$ pour la grippe (179 939 demandes); 20 \$ pour la COVID-19 (188 345); 7 \$ pour d'autres vaccins financés par l'État (3 286 pour la pneumonie; 1 098 pour le VPH; 3 308 pour le dca1; 414 pour le Td)

8,50 \$ pour la grippe (1 990 778 demandes, d'octobre 2023 à mars 2024); 13 \$ pour la COVID-19 (2 259 679 demandes, de janvier à décembre 2023); droit d'administrer d'autres vaccins, y compris le VRS et les vaccins de voyage

16,44 \$ lorsqu'il est administré par un pharmacien ou 13,56 \$ lorsqu'il est administré par le personnel autorisé, porté à 17,26 \$ et 14,24 \$ depuis avril 2024 (678 000 demandes pour la grippe, 498 000 demandes pour la COVID-19, 114 000 pour le vaccin contre le zona, 122 000 demandes pour les autres)

13 \$ (139 591 demandes pour la grippe, 154 332 demandes pour la COVID-19 et 5 108 demandes pour la pneumonie); droit d'administrer d'autres vaccins, y compris les vaccins de voyage

Droit d'administrer des médicaments par injection

Droit d'administrer certaines substances selon des restrictions précises

21,33 \$ augmenté à 22,40 \$ depuis avril 2024 pour la démonstration (8 994 demandes) ou en cas d'urgence (637 demandes)

Droit d'administrer des médicaments par injection

Droit de prescrire une prolongation du traitement et d'adapter des ordonnances

Droit de renouveler ou d'adapter

14,79 \$ augmenté à 15,53 \$ depuis avril 2024 par renouvellement (1 451 501 demandes); 23,43 \$ augmenté à 24,60 \$ depuis avril 2024 par adaptation (740 937 demandes)

20 \$ pour le renouvellement d'un lot de 4 ordonnances ou plus, 15 \$ pour 3 ordonnances, 10 \$ pour 1 ou 2 ordonnances, max. 4 par an (171 502 demandes); droit d'adapter

20 \$ par évaluation pour les infections urinaires avec ou sans prescription (nombre total de demandes à venir); 13 affections au total

19 \$ (en personne) ou 15 \$ (virtuel) par évaluation avec ou sans prescription pour 19 affections (656 764 demandes de janvier à décembre 2023)

23,43 \$ augmenté à 24,60 \$ depuis avril 2024 par évaluation avec ou sans prescription pour le zona, la grippe et la COVID-19; 18,94 \$ augmenté à 19,89 \$ depuis avril 2024 pour d'autres affections courantes; 35 affections au total (1 110 433 demandes)

• 20 \$ par évaluation avec ou sans prescription pour 9 affections, max. 1 à 3 par an (10 482 demandes pour des infections urinaires, 2 431 pour des conjonctivites, 2 231 pour des boutons de fièvre, 4 681 pour d'autres maladies infectieuses); 20 \$ par évaluation ou changement de traitement pour l'acné légère, max. 3 par an (363 demandes) et 12 \$ par séance de suivi (données sur les demandes non disponibles); 33 affections au total
• 20 \$ par évaluation ou changement de traitement pour la gestion de la contraception, max. 3 par an (1 397 demandes); 12 \$ par séance de suivi (données sur les demandes non disponibles)

Droit de prescrire pour les pharmaciens bénéficiant d'un élargissement du champ d'exercice, dans les limites de leur spécialité; droit de prescrire en cas « d'état d'urgence »

• 19 \$ par évaluation avec ou sans prescription d'oseltamivir (nombre total de demandes à venir)
• Droit d'instaurer un traitement de désaccoutumance au tabac figurant à l'annexe 1; voir ci-dessous les détails du financement des services d'abandon du tabac

• 18,34 \$ à 21,89 \$ augmenté à 19,26 \$ à 24,24 \$ depuis avril 2024 par consultation initiale pour atteindre l'objectif thérapeutique; 23,67 \$ augmenté à 24,85 \$ par séance de suivi (11,84 \$ augmenté à 12,43 \$ pour une indication thérapeutique supplémentaire), max. 2 par an (308 383 demandes combinées)
• 21,89 \$ augmenté à 22,98 \$ par consultation initiale pour le RIN; 18,94 \$ augmenté à 19,89 \$ par séance de suivi mensuel (189 816 demandes combinées)
• 19,34 \$ à 19,89 \$ pour la prescription d'une contraception d'urgence (126 847 demandes)
• 21,33 \$ augmenté à 22,40 \$ pour prescrire et administrer du salbutamol et des médicaments en vente libre en cas d'urgence (637 demandes)

• Droit d'évaluer et de prescrire en cas d'urgence; pour les maladies évitables (y compris le VRS à partir d'octobre 2024)
• Dans les pharmacies pilotes, droit de réaliser une évaluation avec ou sans prescription pour l'angine streptococcique (plus analyse hors laboratoire, voir ci-dessous)

14 \$ ou frais d'exécution habituels si inférieurs pour délivrer le Paxlovid (nombre total de demandes à venir)

• 19 \$ par évaluation avec ou sans prescription de Paxlovid (nombre total de demandes à venir)
• Jusqu'à 31 \$ pour préparer et délivrer le remdesivir (nombre total de demandes à venir)

• 23,43 \$ augmenté à 24,60 \$ depuis avril 2024 par évaluation avec ou sans prescription de Paxlovid dans le cadre des affections mineures

20 \$ par évaluation avec ou sans prescription de Paxlovid, ou pour adapter, compléter ou corriger une ordonnance, max. 3 par an (4 885 demandes)

18,94 \$ augmenté à 19,89 \$ depuis avril 2024 (116 510 demandes)

Droit de substituer

15 \$ par refus dans le cadre des opinions pharmaceutiques (voir ci-dessus)

Facturation séparée arrêtée en février 2023 pour les prescriptions d'essai et en mars 2023 pour les refus

18,34 \$ augmenté à 19,26 \$ depuis avril 2024 (38 190 demandes)

Droit de prescrire des analyses, d'en recevoir les résultats et d'en assurer le suivi

Droit de prescrire et d'interpréter des analyses de laboratoire

Droit de prescrire et d'administrer des analyses de laboratoire dans l'attente de modifications de la Loi sur les régies régionales de la santé

• Droit d'effectuer certains EBMD (glucose, HbA1C, lipides, PT/INR) à des fins de gestion des médicaments
• 42 \$ par test PCR de dépistage de la COVID-19 en pharmacie; 20 \$ par dépistage si le patient n'est pas admissible au test PCR (nombre total de demandes à venir)

Droit de prélever un échantillon dans la gorge à des fins de gestion des médicaments

• Droit de réaliser, d'interpréter et de communiquer les résultats d'un EBMD à des fins de gestion des médicaments
• Droit d'assister à l'auto-administration du test antigénique rapide de dépistage de la COVID-19 et d'en certifier le résultat
• Dans les pharmacies pilotes, droit de réaliser un EBMD de dépistage de l'angine streptococcique

100 \$ pour évaluer et prescrire (1 486 demandes); 20 \$ par séance de suivi, max. 9 par an (2 615 demandes); Financé dans le cadre d'une obligation à impact social

40 \$ pour la première consultation; 15 \$ par séance de suivi primaire, max. 3; 10 \$ par séance de suivi secondaire, max. 4; max. 125 \$ par an (nombre total de demandes à venir)

18,94 \$ augmenté à 19,89 \$ depuis avril 2024 pour prescrire un traitement d'abandon du tabac (demandes incluses sous les affections mineures)

Droit de prescrire des médicaments contre la dépendance à la nicotine dans le cadre des affections mineures

Naloxone financée par le gouvernement disponible dans les pharmacies participantes

• 10 \$ pour la délivrance de naloxone financée par le gouvernement; 25 \$ pour la formation initiale sur la naloxone injectable
• Pour la méthadone, frais d'exécution pour chaque dose quotidienne; pour la buprénorphine/naloxone, frais d'exécution pour chacune des doses suivantes : dose quotidienne devant témoin; toutes les doses à emporter délivrées en une seule fois; toute combinaison de doses devant témoin et de doses à emporter délivrées en une seule fois

21,33 \$ augmenté à 22,40 \$ depuis avril 2024 pour les séances de démonstration de l'utilisation de la naloxone financée par le gouvernement (25 817 demandes)

• 42 \$ pour le prélèvement d'un échantillon pour le test PCR de dépistage de la COVID-19 en laboratoire; 15 \$ pour la manipulation d'un échantillon autoprélèvement pour le test PCR, montant porté à 35 \$ lorsque le pharmacien est le clinicien prescripteur ou 20 \$ pour l'autoprélèvement numérique; 20 \$ par dépistage si le test PCR n'est pas admissible (nombre total de demandes à venir)
• Droit de réaliser une intervention sur un tissu situé sous le derme à l'aide d'un dispositif de type lancette afin d'en démontrer l'utilisation correcte; et d'administrer certaines substances par inhalation
• 15 \$ pour des conseils sur les biosimilaires pendant la période (nombre total de demandes à venir)

10,18 \$ augmenté à 10,38 \$ depuis avril 2024 par transmission du profil pharmaceutique (91 316 demandes); 29,13 \$ augmenté à 30,59 \$ par soutien à la sortie de l'hôpital (71 964 demandes); 46,86 \$ augmenté à 49,20 \$ par consultation demandée par le prescripteur (32 207 demandes); 34,97 \$ augmenté à 36,72 \$ par soutien aux soins palliatifs par semaine (14 078 demandes); 21,86 \$ augmenté à 22,74 \$ par consultation pour un avortement médicamenteux (657 demandes); 36,68 \$ augmenté à 49,20 \$ par service fourni par le médecin en disponibilité (données sur le nombre de demandes non disponibles)

Sources : Associations provinciales de pharmaciens, ministères provinciaux de la Santé



FCP - TABLEAU DES SERVICES PROFESSIONNELS

Données relatives aux services, honoraires et demandes de remboursement des programmes pharmaceutiques subventionnés par le gouvernement, au 18 octobre 2024. Les données sur les demandes de remboursement portent sur l'exercice allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, sauf indication contraire. Des mises à jour sont disponibles sur le site www.cfpnet.ca

Nouvelle-Écosse

Île-du-Prince-Édouard

Terre-Neuve-et-Labrador

Plans de soins / prise en charge des maladies chroniques

Pour les pharmacies disposant d'une clinique de soins primaires, 125 dollars par évaluation et 20 dollars par séance de suivi pour la prise en charge du TDAH, de l'asthme, de la BPCO, des maladies cardiovasculaires, du diabète, des douleurs non cancéreuses et de l'obésité

Revues/gestion des médicaments

- 52,50 \$ par revue des médicaments de base (5 201 demandes); 150 \$ par revue des médicaments avancée pour les personnes âgées (4 057 demandes); 20 \$ par séance de suivi, max. 2 par an (992 demandes)
- Dans les cliniques de soins primaires des pharmacies, 150 \$ par revue des médicaments complexe et 20 \$ par séance de suivi

52,50 \$ par revue des médicaments de base; 65 \$ par revue des médicaments contre le diabète; 20 \$ par séance de suivi pour la revue des médicaments de base, max. 4 par an; 25 \$ par séance de suivi pour la revue des médicaments contre le diabète, max. 4 par an (nombre total de demandes à venir)

52,50 \$ par revue des médicaments, max. 72 par pharmacie et par an (2 375 demandes)

Opinions pharmaceutiques

Vaccination

- 12,85 \$ augmenté à 13 \$ en avril 2024 (211 437 demandes); 18 \$ pour la COVID-19 (262 685 demandes); 18 \$ pour le méningocoque B et le pneumocoque depuis mai 2023 (nombre total de demandes à venir)
- Dans les cliniques de soins primaires des pharmacies, 18 \$ pour tous les vaccins financés par l'État sauf les vaccins de la 7e année; 22 \$ supplémentaires pour les vaccins complexes qui répondent aux critères

13 \$ pour la grippe; 20 \$ pour la COVID-19; 20 \$ pour le Shingrix (nombre total de demandes à venir); droit d'administrer d'autres vaccins, y compris les vaccins de voyage

13 \$ pour la grippe (80 110 demandes); 17 \$ pour la COVID-19 (65 513 demandes); droit d'administrer d'autres vaccins, y compris les vaccins de voyage

Administration de médicaments par injection

- Droit d'administrer des médicaments par injection
- Dans les cliniques de soins primaires des pharmacies, 20 \$ pour les injections de base et 42 \$ pour les injections complexes

Droit d'administrer des médicaments par injection

Droit d'administrer des médicaments par injection

Prescription : renouvellements et adaptations des ordonnances

20 \$ pour renouveler un lot de 4 ordonnances ou plus (16 116 demandes); 12 \$ pour un max. de 3 ordonnances (211 509 demandes); 14 \$ par adaptation d'ordonnance (9 963 demandes). Avant juillet 2023, les fonds étaient réservés aux bénéficiaires des régimes provinciaux d'assurance-médicaments

20 \$ par renouvellement, max. 6 par an; 1,3 fois les frais d'exécution jusqu'à 16,50 \$ par adaptation (nombre total de demandes à venir)

- Depuis avril 2023, 20 \$ pour le renouvellement d'un lot de 4 ordonnances ou plus (21 652 demandes), 15 \$ pour 3 ordonnances (11 493 demandes), 10 \$ pour 1 ou 2 ordonnances, max. 4 par an (132 961 demandes)
- 11,96 \$ ou 12 \$ par adaptation dans le cadre de la gestion des médicaments (6 840 demandes)

Prescription : affections mineures et courantes

- 20 \$ par évaluation avec ou sans prescription pour le zona (1 947 demandes), la maladie de Lyme (5 762 demandes) et les infections urinaires (19 664 demandes), max. 2 par an; 35 affections au total; dans les cliniques de soins primaires des pharmacies, 20 \$ par évaluation avec ou sans prescription pour 27 affections
- 20 \$ par évaluation annuelle avec ou sans prescription pour la gestion de la contraception (2 566 demandes); 20 \$ par séance de suivi avec changement, max. 1 par an; 12 \$ par séance de suivi sans changement, max. 1 par an (1 484 demandes); dans les cliniques de soins primaires des pharmacies, 20 \$ par évaluation pour la contraception d'urgence

25 \$ par évaluation avec ou sans prescription pour 35 affections, y compris la contraception hormonale et la contraception d'urgence (nombre total de demandes à venir)

- Depuis avril 2023, 20 \$ par évaluation avec ou sans prescription pour 9 affections, max. 2-4 par an (4 516 demandes pour les boutons de fièvre, 3 370 pour les conjonctives, 2 809 pour le reflux gastroœsophagien pathologique, 4 301 pour les autres affections); 33 affections au total
- Depuis avril 2023, 20 \$ par évaluation avec ou sans prescription pour la contraception hormonale, max. 3 par an (721 demandes); 20 \$ par séance de suivi (268 demandes)

Prescription : instauration d'un traitement pharmacologique ou prise en charge d'un traitement en cours

- Droit d'évaluer et de prescrire en cas d'urgence; pour un diagnostic fourni par un prestataire de soins primaires; pour les maladies évitables (y compris le VRS)
- Depuis mai 2024, droit de procéder à une évaluation et à une prescription pour l'angine streptococcique (y compris des analyses hors laboratoire, voir ci-dessous); dans les cliniques de soins primaires des pharmacies, 20 \$ sans analyses hors laboratoire, 35 \$ avec analyses hors laboratoire, plus le coût de la cartouche de test + 10 %
- Depuis juillet 2024, droit de procéder à une évaluation et à une prescription pour la prophylaxie pré-exposition (PrEP) contre le VIH

Droit d'évaluer et de prescrire en cas d'urgence

Droit d'évaluer et de prescrire pour les maladies évitables

Traitement et prévention de la COVID-19

- 20 \$ par évaluation avec ou sans prescription de budésoneide (1 402 demandes)
- 3,50 \$ plus les frais d'exécution d'ordonnance pour la délivrance de Paxlovid (données sur les demandes non disponibles), arrêté en mai 2024

- 25 \$ par évaluation avec ou sans prescription de Paxlovid dans le cadre d'affections courantes (nombre total de demandes à venir)
- 5 \$ plus frais d'exécution habituels pour délivrer du Paxlovid (nombre total de demandes à venir)*

- 20 \$ pour évaluer l'admissibilité au Paxlovid (4 264 demandes)
- 7,50 \$ pour la réalisation d'un test antigénique rapide (252 demandes)**

Substitutions thérapeutiques

26,25 \$ (20 015 demandes). Avant juillet 2023, les fonds étaient réservés aux bénéficiaires des régimes provinciaux d'assurance-médicaments.

1,3 fois les frais d'exécution max. 16,50 \$ (nombre total de demandes à venir)

11,96 \$ ou 12 \$ (frais d'exécution habituels) (données sur les demandes non disponibles)

Ordonnances d'essai / Refus d'exécution d'une ordonnance

14 \$ par refus (78 demandes)

1,3 fois les frais d'exécution max. 16,50 \$ par refus (nombre total de demandes à venir)

23,92 \$ ou 24 \$ par refus (1 demande)

Déprescription

Droit de réduire les posologies dans le cadre des adaptations; dans les cliniques de soins primaires des pharmacies, 52,50 \$ par évaluation pour les inhibiteurs de la pompe à protons et 150 \$ pour les agonistes des récepteurs des benzodiazépines, et 20 \$ par séance de suivi

23 \$ par évaluation pour SaferMedsNL (1 179 demandes pour les IPP, 518 pour les sédatifs); 10 \$ par séance de suivi (207 pour les IPP, 72 pour les sédatifs)

Analyses de laboratoire

Dans les cliniques de soins primaires des pharmacies, droit de prescrire des analyses de laboratoire

Droit de prescrire des analyses de laboratoire dans l'attente de l'opérationnalisation des systèmes de santé

Examens de biologie médicale délocalisés (EBMD ou analyses hors laboratoire)

- Droit de réaliser des EBMD à des fins de gestion des médicaments
- 50 \$ par mois pour le service de gestion de l'anticoagulation dirigé par un pharmacien communautaire, y compris le test RIN (19 668 demandes)
- Droit d'administrer le test antigénique rapide de dépistage de la COVID-19 et d'en certifier le résultat en vue d'un voyage
- Depuis mai 2024, droit de prélever un échantillon dans la gorge à des fins d'évaluation (voir « Droit de prescrire : instauration d'un traitement »)
- Dans les cliniques de soins primaires des pharmacies, 15 \$ par bilan pour l'HbA1c et les lipides (tests fournis gratuitement)

Droit de réaliser des tests de glycémie, d'HbA1c et de RIN dans l'attente d'une réglementation

Abandon du tabac

Droit de prescrire un traitement d'abandon du tabac dans le cadre des affections mineures; dans les cliniques de soins primaires des pharmacies, 40 \$ par consultation initiale pour le programme de soutien et 15 \$ par séance de suivi; 20 \$ pour l'évaluation des médicaments uniquement

Droit de prescrire un traitement d'abandon du tabac dans le cadre des affections courantes

Depuis avril 2023, 20 \$ par évaluation avec ou sans prescription de traitements d'abandon du tabac, dans le cadre des affections courantes (1 252 demandes)

Réduction des méfaits associés aux opioïdes

25 \$ pour la délivrance et l'éducation pour la naloxone financée par le gouvernement (174 demandes)

3 \$ par dose à emporter pour un traitement par agoniste opioïde (TAO, données sur le nombre de demandes non disponibles); 50 \$ par délivrance de TAO pour les personnes s'isolant en raison de la COVID-19 (6 demandes)

Autres services

- 50 \$ par évaluation et délivrance pour un avortement médicamenteux (359 demandes)
- Droit d'administrer des médicaments par inhalation

Sources : Associations provinciales de pharmaciens, ministères provinciaux de la Santé

Réalisé grâce au soutien financier de



Préparé par la Fondation canadienne pour la pharmacie www.cfpnet.ca